

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D.2025/37

SEANCE DU 02 JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ A DIX-HUIT HEURES TRENTE-

OBJET : Garderies périscolaires – Tarifs Année 2025/2026

DATE DE CONVOCATION
26 MAI 2025

PRESIDENT : MADAME AUBERT CATHERINE
SECRETARE : MADAME LORILLU MAUD

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 17

PRESENTS :
MME AUBERT CATHERINE - M DELVAL GILLES - M NOLIUS YVAN - MME GODARD CATHERINE -
MME REVEL-BREE FLORENCE - MME LASNE NICOLE - MME LORILLU MAUD - MME DUCHATELIER JACQUELINE -
M THORAVAL THIERRY - MME MARTIN LAURENCE - M URVOY ERIC - M FAULIN GUILLAUME - MME CORDON
MARINA - M TERNISIEN FRANCK

PRESENTS 14

EXCUSES AVEC POUVOIR : MME SASSIER SYLVIE DONNE POUVOIR A MME REVEL-BREE FLORENCE

VOTANTS 15

EXCUSES SANS POUVOIR : M LEHOUX QUENTIN ET M DESVAGERS PHILIPPE

Madame GODARD, Adjointe au Maire en charge de la culture et de la jeunesse, expose ;

Sur proposition de la Commission Communale mixte « Finances/ Culture-Jeunesse/Protocole-Cérémonies » du 22 mai dernier 2025 d'augmenter les tarifs de la garderie périscolaire de 1,5%, auxquels s'ajoutent, pour la garderie du soir, 0,50 € par jour pour la fourniture du goûter à l'ensemble des enfants fréquentant ce service ;

Vu l'avis favorable de la caisse des allocations familiales du Calvados ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe, à partir du 1^{er} septembre 2025, comme suit les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2025/2026 :

Quotient familial	Cuvervillais			Non Cuvervillais		
	Matin					
	T1 0 € à 800.99€	T2 : 801 € à 1 200.99 €	T3 : Sup à 1 200.99 €	T1 0 € à 620.99.99 €	T2 : 621 € à 1 200.99 €	T3 : Sup à 1 200.99 €
1er et 2ème enfant	1.17 €	1.24 €	1.31 €	1.28 €	1.35 €	1.42 €
3ème enfant et plus	0.95 €	1.03 €	1.10 €	1.04 €	1.11 €	1.18 €

	Quotient familial	Cuvervillais			Non Cuvervillais		
		Soir					
		T1 0 € à 800.99€	T2 : 801 € à 1 200.99 €	T3 : Sup à 1 200.99 €	T1 0 € à 620.99.99 €	T2 : 621 € à 1 200.99 €	T3 : Sup à 1 200.99 €
1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	Jusqu'à 17h30	1.67 €	1.74 €	1.81 €	1.78 €	1.85 €	1.92 €
	Jusqu'à 18h30	2.83 €	2.98 €	3.12 €	3.05 €	3.19 €	3.33 €
3 ^{ème} enfant et plus	Jusqu'à 17h30	1.45 €	1.53 €	1.60 €	1.54 €	1.61 €	1.68 €
	Jusqu'à 18h30	2.40 €	2.54 €	2.68 €	2.56 €	2.70 €	2.84 €

Accusé de réception en préfecture
014-211402151-20250602-D2025-37-DE
Date de télétransmission : 10/06/2025
Date de réception préfecture : 10/06/2025

- Précise que toute heure commencée est due,
- Précise que tout départ après 18h30 (heure de fermeture de la garderie) sera facturé 1 € par ½ heure de retard,
- Indique que si la famille ne fournit pas l'attestation de quotient familial, le tarif de la tranche 3 lui sera facturé,
- Modifie le règlement intérieur de la garderie périscolaire.



Le Maire,

Catherine AUBERT